

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DANS LES CADRE  
DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AUX  
CONSEILS DES GRADUATE SCHOOLS DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY ET AU  
CONSEIL DE L'ECOLE UNIVERSITAIRE DE PREMIER CYCLE PARIS-SACLAY**

—

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, L.953-2, R.712-1 à R.712-8 et D.719-1 à D.719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay, adopté par le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay le 13 octobre 2020 ;
- Vu les règlements intérieurs des graduate schools adoptés par le conseil d'administration de l'Université le 6 juillet 2020 ;
- Vu le règlement intérieur de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay adopté par le conseil d'administration de l'Université le 6 juillet 2020 ;
- Vu la décision de la présidente de l'université en date du 18 novembre 2020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils des graduate schools de l'Université Paris-Saclay et au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay
- Vu l'arrêté de la présidente de l'Université en date du 18 novembre 2020 portant modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay, et aux conseils des graduate schools de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant que, dans le cadre des scrutins susmentionnés, il convient de désigner les membres des bureaux de vote ; considérant qu'un tirage au sort effectué en comité électoral consultatif le 15 janvier 2021 a permis de désigner les quatre représentants des listes candidates et deux représentants suppléants en cas d'empêchement de ces représentants ; que Monsieur Frédéric Bournaud a fait état de son indisponibilité ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

Le bureau de vote centralisateur, les dix-sept bureaux de vote institués pour l'élections des représentants des usagers et des personnels aux conseils des Graduate schools, le bureau de vote institué pour l'élection au conseil de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay sont constitués de manière identique.

## ARTICLE 2

Les bureaux de vote mentionnés à l'article précédent sont ainsi constitués :

**Membres désignés par la présidente de l'Université :**

NOM	Prénom	Fonction
HERRBACH	Nathalie	Présidente du bureau de vote
LEVRAT	Adrien	Secrétaire du bureau de vote

**Représentants des listes candidates désignés par tirage au sort :**

NOM	Prénom	Scrutin - collège - Liste
CHIN	Wutharath	GS Chimie - Collège B - UHDE, pour une Université Humaniste, Démocratique, et Ecologique
HAMAQUI	Alain	GS SMFH - Collège A - Pluridisciplinarité, équité, internationalisation et excellence
HOUEL-RENAULT	Ludivine	GS Chimie - BIATSS - Liste BIATSS Univ
LIOTENBERG	Sylviane	EUPC - Secteur SVS - Collège B - Ensemble pour la réussite de tous au sein de l'école universitaire

## ARTICLE 3

Chacune et chacun des membres du bureau de vote mentionné à l'article précédent se voit remettre une clé de chiffrement commandant le scellement et le descellement des urnes.

Fait à Saint-Aubin le 19/01/2021

La Présidente de l'Université

Pr Sylvie Retailleau

